

libertas

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE



LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE EN ASIE : DÉFIS, TENDANCES ET PERSPECTIVES

PAR VITIT MUNTARBHORN, MEMBRE INTERNATIONAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE,
SUITE À UNE ENTREVUE EFFECTUÉE À LONDRES (ROYAUME-UNI) PAR LLOYD LIPSETT, ADJOINT PRINCIPAL AU PRÉSIDENT

IL EST IMPOSSIBLE de parler des droits de la personne et de la démocratie en Asie sans reconnaître auparavant l'incroyable diversité politique de ce continent. Un ensemble impressionnant de pays représente toute la gamme des systèmes politiques, depuis la plus grande démocratie du monde jusqu'aux régimes les plus répressifs et autoritaires.

Toute évaluation de l'état des droits de la personne et de la démocratie en Asie doit également prendre en considération le fait que la démocratie représente bien plus que de simples élections. La démocratie se comprend aussi en termes de participation à de nombreux niveaux, depuis le mode de vie de la population jusqu'au fonctionnement de l'État. Juger une démocratie uniquement au regard des élections d'État est insuffisant. L'existence d'élections dans un pays où le pouvoir et l'argent sont entre les mains d'une minorité ne fait pas de ce pays une démocratie. La démocratie, c'est le partage et la décentralisation des ressources et une possibilité de recours sur les questions d'équité et de justice sociales.

Toute évaluation de l'état des droits de la personne et de la démocratie en Asie doit également prendre en considération le fait que la démocratie représente bien plus que de simples élections.

L'absence d'un mécanisme intergouvernemental de protection des droits de la personne en Asie, par exemple un traité panasiatique sur les droits de la personne ou un tribunal asiatique des droits de l'homme, signifie que nous devons chercher d'autres réponses régionales pour faire face aux préoccupations concernant les droits de la personne sur ce continent. Si nous décidons de mettre l'accent sur l'existence de normes internationales et nationales relatives aux droits de la personne, la question devient : comment mettre en œuvre les droits de la personne dans leur totalité

aux niveaux local et national ? Dans ce contexte, il est clair qu'une impulsion infrarégionale ou régionale faciliterait le processus, bien qu'il ne puisse pas exister, à l'heure actuelle, de traité régional.

La naissance de plusieurs commissions nationales de droits de la personne en Asie au cours de ces dernières années est saluée et considérée comme contribuant à un système susceptible de prévenir les abus de pouvoir, constituant une voie de recours en cas de violation des droits de la personne.

suite page 3



Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique

Créé par une Loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est un organisme canadien non partisan qui a le mandat de promouvoir, d'appuyer et de défendre, à l'échelle internationale, les droits de la personne et le développement démocratique, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.



MESSAGE
DU PRÉSIDENT

Jean-Louis Roy,
président de Droits et Démocratie

LE XXI^e SIÈCLE APPARTIENDRA À L'ASIE. En termes de démographie, de développements technologiques et d'activité économique, la tendance actuelle pointe vers une dominance croissante de l'Asie dans les années et les décennies à venir. Par ce fait même, l'influence géopolitique des nations asiatiques dans les organismes multilatéraux et dans les relations bilatérales ne cesse de croître. On peut alors poser la question suivante : de quelle façon l'essor que connaît l'Asie affectera-t-il le développement démocratique et les droits humains aux niveaux local, régional et international ?

Certes, la réponse à cette question n'est pas simple. Nous savons que l'Asie est très diverse : les États asiatiques se différencient énormément les uns des autres quant à leur engagement envers la démocratie et les droits humains ; un certain nombre d'institutions et d'organisations non gouvernementales existent et soulèvent ces questions au niveau national ou régional – avec plus ou moins de ferveur ; et, naturellement, il faut aussi compter tous les individus qui, en Asie, aspirent à faire reconnaître leurs droits et à participer démocratiquement aux décisions qui affectent leur vie.

Le Canada et les Canadiens ont un intérêt particulier dans l'avenir de l'Asie. En effet, nous sommes liés à l'Asie par l'immigration, par les réseaux formels ou informels et par des partenariats de toutes sortes. En s'appuyant sur toutes ces relations existantes, Droits et Démocratie tiendra sa conférence annuelle sur le thème « Renforcer la démocratie en Asie : nouveaux réseaux et partenariats pour les droits de la personne et la règle de droit ». Nous accueillerons des gens d'ici et d'Asie issus d'horizons différents – représentants de gouvernements et d'organismes multilatéraux, universitaires et étudiants, acteurs non gouvernementaux et défenseurs des droits de la personne – pour discuter de questions importantes qui auront une influence sur l'avenir de la démocratie en Asie.

Nous espérons faire de cette conférence un tremplin pour des actions futures. Ainsi, à partir des discussions fructueuses que nous prévoyons à Toronto les 14 et 15 juin prochains, nous identifierons des pistes de recherche toutes fraîches, nous créerons des liens avec des réseaux existants ou nouvellement constitués, et nous saisirons toutes les occasions de bâtir de nouveaux projets et partenariats entre Canadiens et Asiatiques. Au-delà de nos différences en termes d'histoire, de culture et de philosophie, le terrain est fertile pour faire germer et croître une collaboration autour des valeurs partagées de justice, d'égalité et de dignité humaine.

Jean-Louis Roy

libertas

**BULLETIN D'INFORMATION
DE DROITS ET DÉMOCRATIE**

La version électronique est disponible au www.dd-rd.ca. Ses articles peuvent être reproduits, à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans lequel apparaît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à la seule fin de faciliter la lecture. Libertas est distribué gratuitement.

COORDINATION : Louis Moubarak

DESIGN : Club Imprimerie Montréal inc.

PHOTOS : Jean-François Lemire, Aung Din, Caroline Brodeur

TRADUCTION : Natasha Decruz, Aurélie Olivier, Geneviève Peeren, Annie Talbot

Dépôt légal : 2^e trimestre 2006 • ISSN 1027-0884

1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9

Téléphone : (514) 283-6073 • Télécopieur : (514) 283-3792
dd-rd@dd-rd.ca • www.dd-rd.ca

Les ONG pour les droits humains en Indonésie ou « la floraison de milliers de fleurs »

PAR MIKA LÉVESQUE, AGENTE RÉGIONALE ASIE ET MICHAEL WODZICKI, COORDONNATEUR, DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE CHEZ DROITS ET DÉMOCRATIE

DEPUIS LA FIN DE LA DICTATURE en Indonésie en 1998, les ONG (organisations non gouvernementales) se sont mises à proliférer. Certains observateurs ont même comparé ce phénomène à la « floraison de milliers de fleurs ». Personne n'est vraiment en mesure de chiffrer le nombre d'ONG présentes en Indonésie, certaines estimations dépassant les 10 000.

Après l'indépendance, vers la fin des années 1940, l'un des premiers groupes de défense des droits humains de l'Indonésie a été une organisation de femmes appelée Gerwani (Gerakan Wanita Indonésie). Cette organisation regroupait des femmes qui défendaient les droits des femmes et des enfants et militaient pour la démocratie. En 1957, elle comptait plus de 650 000 membres. Lié au parti communiste indonésien (KPI), le Gerwani a payé un lourd tribut, au milieu des années 1960, en nombre de décès, d'emprisonnements et d'exils durant la violente période transitoire entre le régime de Suharto et la présidence.

Plusieurs ONG pour les droits humains trouvent leurs racines dans les réseaux d'aide juridique constitués au début des années 1970 en Indonésie. L'organisation mère de beaucoup d'activistes et d'ONG est la Fondation des instituts d'aide juridique en Indonésie, la YLBHI (Indonesian Legal Aid Foundation). Formée en grande partie en réponse aux massacres perpétrés au temps de la montée au pouvoir du président Suharto, la YLBHI a dispensé de l'aide juridique à ceux qui, persécutés par l'État, étaient victimes d'expulsions arbitraires ou de perte d'emploi injustifiée par exemple. La YLBHI s'est donc mise au service de toutes ces personnes, attirant ainsi les défenseurs des droits humains – ceux-là mêmes qui, dans les années 1990, formeront le noyau des principales ONG pour les droits humains en Indonésie.

Dans les années 1990, le système politique indonésien a commencé lentement à s'ouvrir et, par voie de conséquence, de nouveaux groupes d'organismes ont été constitués, en grande partie par des membres de la YLBHI, tels que l'ELSAM (Institute for Policy Research

and Advocacy), la KONTRAS (Commission des disparus et des victimes de la violence) et le ICW (Indonesian Corruption Watch).

En 1995, des avocates membres de la YLBHI créèrent la LBH APIK (Association des femmes indonésiennes pour la justice). La LBHAPIK fournissait de l'aide juridique gratuitement aux femmes socialement, et culturellement marginalisées, et faisait campagne pour la promotion et la défense des droits des femmes. De nombreuses autres questions furent soulevées par les groupes de défense des droits des femmes pendant les années de règne de Suharto, notamment la violence domestique (Mitra Perempuan – Centre de crise pour les femmes) et la condition des travailleuses migrantes (Solidaritas Perempuan).

Ce n'est vraiment qu'après que Suharto a abandonné le pouvoir en 1998 que la « floraison des mille fleurs » s'est produite. Parmi les ONG-clefs créées pour la défense des droits humains, on compte : l'AMAN (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara), l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel ; la KPI, la Coalition des Indonésiennes pour la justice et la démocratie ; l'IMPARSIAL, organisme de surveillance des droits humains ; le DEMOS, Centre de recherche pour les droits humains et la démocratie ; et le HRWG, Human Rights Working Group.

Aujourd'hui, les ONG indonésiennes pour les droits humains sont présentes à tous les niveaux de la société, dans toutes les régions, y compris dans les zones en conflit ou hors conflit, comme dans la province d'Aceh, en Papouasie et en Sulawesi centrale. Bien que les militants des droits humains soient des acteurs importants dans la construction de la démocratie de leur pays, leur contribution n'est pas toujours reconnue par les institutions de l'État. Les preuves de l'implication des membres des services secrets indonésiens dans le meurtre récent de Munir, l'activiste bien connu, démontrent bien que malgré leur grand nombre, ces « milliers de fleurs » s'épanouissent dans des conditions encore difficiles et souvent dangereuses.

Pour plus d'info : www.dd-rd.ca



LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE EN ASIE : DÉFIS, TENDANCES ET PERSPECTIVES

suite de la page 1

L'absence d'un mécanisme régional fait de ces commissions un point d'entrée important pour de nombreux pays. Ces commissions croissent également en nombre et en expertise, et mettent sur pied des réseaux à travers la région.

On note également d'intéressants développements au niveau infrarégional, qui ont une influence positive sur l'amélioration des droits de la personne en Asie. À l'ouest de l'Asie, la Ligue arabe a adopté la Charte arabe des droits de l'homme. Au sud, l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (ASACR) promeut la coopération entre des pays comme l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh, sur des questions telles que les droits des enfants et des femmes et la lutte contre des crimes transnationaux, comme le trafic d'êtres humains. Également, dans le sud-est de l'Asie, l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) a adopté des déclarations et des plans d'actions relatifs aux droits des enfants, des jeunes et des aînés, et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il semble que de tels développements pourraient conduire à la création d'un mécanisme régional plus ciblé ou d'une commission pour les droits des femmes et des enfants.

L'absence d'institution officielle des droits de la personne dans la région, similaire aux commissions ou aux tribunaux qui existent en Afrique, en Amérique latine ou en Europe, constitue un défi quant à la promotion efficace des droits de la personne en Asie. Cependant, cette absence confère de fait un rôle important aux Nations Unies sur ce continent. Par exemple, le Haut Commissariat aux droits de l'homme comble le vide institutionnel par son action dans le champ infrarégional, en des lieux tels que Beyrouth, Bangkok et les îles Fidji, action qui a pour but la mise en œuvre concrète des droits de la personne. Les Nations Unies fournissent également une assistance technique aux États asiatiques dans leur pluralité, et surveillent la situation des droits de la personne dans certains États. Des organismes spécialisés relevant des Nations Unies, comme l'UNICEF, ont grandement contribué à la protection des droits des enfants à travers l'Asie. Un autre exemple est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui effectue un travail important en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté absolue et la diminution de moitié du nombre d'enfants n'ayant pas accès à l'enseignement primaire.

Nous ne devrions pas oublier le rôle important de la jeunesse. Elle constitue un point d'entrée majeur pour le dialogue et la genèse de valeurs communes et est plus réceptive aux concepts de droits de la personne et de démocratie.

Au-delà de ces mécanismes, il est important que les Canadiens gardent en tête les autres points d'entrée pour la coopération internationale relative aux droits de la personne et au développement démocratique en Asie. Il ne s'agit pas uniquement de mettre sur pied des organismes, mais également de consolider les réseaux de la société civile, dans les limites de la région et internationalement. Des liens importants doivent être forgés de personne à personne et de groupe à groupe. Droits et Démocratie est un des groupes qui a été actif en la matière et les organismes canadiens ne doivent pas ignorer l'important impact qu'ils ont eu et qu'ils ont toujours pour favoriser le dialogue régional et construire des réseaux entre les défenseurs des droits de la personne et les organismes.

Pour finir, nous ne devons pas oublier le rôle important de la jeunesse. Elle constitue un point d'entrée majeur pour le dialogue et le partage de valeurs communes et est plus réceptive aux concepts de droits de la personne et de démocratie. Les jeunes sont également engagés et désireux de participer à des projets fondés sur la réflexion et le partage des expériences. Leur aptitude à construire une culture partagée des droits de la personne et de la démocratie entre le Canada et l'Asie ne doit pas être sous-estimée, et Droits et Démocratie a un rôle important à jouer dans la poursuite du développement de ces liens.

La conférence de Droits et Démocratie qui se tiendra au mois de juin sera une occasion passionnante de dialoguer et de débattre, au cours de laquelle nous aurons la possibilité d'entendre des points de vues asiatiques sur ces questions et d'encourager les Canadiens à développer des partenariats qui favoriseront la mise en œuvre des droits de la personne et qui renforceront la démocratie en Asie.

Vitit Muntarbhorn est membre du Conseil d'administration de Droits et Démocratie. Il est professeur à la faculté de droit de l'Université Chulalongkorn à Bangkok, en Thaïlande. Il est l'ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur la Vente d'enfants et actuellement Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord). M. Muntarbhorn a appuyé plusieurs organisations non gouvernementales et agences de l'ONU. ℓ

TOUS UNIS DANS L' « ESPRIT COMBATIF DU PAON »

PAR AUNG DIN, DIRECTEUR DE LA POLITIQUE, US CAMPAIGN FOR BURMA

EN BIRMANIE, mouvements étudiants et luttes populaires ont toujours été étroitement liés par une idéologie démocratique commune. Tissé lors des combats contre le colonialisme et le fascisme, ce lien s'est ensuite consolidé durant la Seconde Guerre mondiale avec le mouvement indépendantiste et, à ce jour, persiste face à la dictature militaire actuellement en place en Birmanie. Ainsi, chaque fois que l'oppression sévit, la tradition veut que les étudiants se placent aux côtés du peuple.

Les étudiants birmans et les syndicats d'étudiants continuent d'honorer cette tradition. C'est d'ailleurs sous le terme bien connu d'« esprit combatif du paon » qu'on reconnaît leur engagement pour la vérité, leur croyance dans la paix et la démocratie, et leurs sacrifices pour ces croyances. En effet, le paon au combat est le symbole sacré – interdit par la junte militaire birmane – de la Fédération nationale des étudiants de Birmanie, l'ABFSU (All Burma Federation of Student Unions) ou le « Ba-Ka-Tha ». Pourtant l'« esprit combatif du paon » demeure la marque des étudiants birmans.

La lutte pour la démocratie en Birmanie commença en 1962, quand les militaires se saisirent du pouvoir, et trouva un second souffle en 1988, lorsque les étudiants provoquèrent un soulèvement populaire dans tout le pays, qui renversa le dictateur Ne Win et ses deux successeurs nommés à la hâte. Aujourd'hui, la lutte pour la démocratie persiste, et des milliers d'étudiants birmans continuent d'être arrêtés, tués et torturés dans leur combat incessant pour la liberté, la justice et la démocratie.

Les mouvements d'étudiants mènent cette lutte sur trois fronts : l'un à l'intérieur de la Birmanie, soutenu par les deux autres qui se trouvent hors des frontières du pays. Tandis que la majorité des militants travaillent inlassablement de l'intérieur du pays pour défer la tyrannie, beaucoup d'autres soutiennent leurs efforts aux frontières de la Thaïlande, de l'Inde et d'ailleurs. L'« esprit combatif du paon » est un lien fort qui les unit, où qu'ils se trouvent.

Le récent massacre public de l'étudiant militant Thet Naing Oo par la police municipale et les brigades armées à Rangoon montre à quels dangers les étudiants sont constamment exposés. Par ailleurs, en plus du harcèlement quotidien, des menaces d'arrestation et de torture par les autorités gouvernementales et les militaires, ils sont maintenant aussi menacés de mort par des civils organisés, entraînés et soutenus par le régime.

La situation aux frontières n'est guère meilleure. Les étudiants y sont exposés à la malaria et à d'autres maladies infectieuses, aux attaques brutales des militaires birmans et au harcèlement de la part des autorités des pays voisins. Le coût en vies humaines parmi les étudiants est élevé. Pourtant, ils n'abandonnent pas leur lutte pour la démocratie, fidèles à l'« esprit combatif du paon ».



La lutte pour la démocratie en Birmanie a commencé en 1962, quand les militaires se saisirent du pouvoir, et a trouvé un second souffle en 1988, lorsque les étudiants provoquèrent un soulèvement populaire dans tout le pays, qui renversa le dictateur Ne Win et ses deux successeurs nommés à la hâte.

On peut se demander pourquoi ces étudiants ne quittent tout simplement pas leur pays. Ce n'est pas si simple, car ceux qui le font sont confrontés à d'autres défis... Et même si le confort d'une vie à l'étranger peut en tenter plus d'un, les activistes expatriés s'efforcent de mener une vie simple afin de soutenir les efforts continus de leurs confrères restés en Birmanie, souvent au prix de l'amélioration des conditions de leur propre vie. Leur « esprit combatif du paon » les garde solidaires de la cause.

C'est parce qu'ils savent qu'un beau jour – très bientôt –, ils se retrouveront tous en Birmanie avec les gens qui leur sont chers, dans un pays qui incarnera vraiment l'« esprit combatif du paon ».

En 1988, Aung Din, âgé de 26 ans, est étudiant en génie mécanique à l'Institut de technologie de Rangoon, d'où il aide à organiser le soulèvement populaire à travers tout le pays, qui a eu lieu en août de cette même année. En 1989, il est élu vice-président de la Fédération des syndicats d'étudiants birmans, l'ABFSU (All Burma Federation of Student Unions). Peu de temps après, il est arrêté par les services militaires secrets. Aung Din passe quatre ans en prison, la plupart du temps en isolement. En 1995, il quitte la Birmanie pour les États-Unis, où il travaille à présent comme directeur politique de la campagne américaine pour la Birmanie à Washington. ℓ

Aung San Suu Kyi



EN DATE DU 14 JUIN 2006

Daw Aung San Suu Kyi aura passé 3 883 jours de sa vie en détention. L'équivalent de 10 ans et 233 jours sous résidence surveillée.

Depuis le massacre de Depayin du 30 mai 2003, Aung San Suu Kyi a été mise sous résidence surveillée pour la 3^e fois. (1^{re} fois arrêtée le 20 juillet 1989 et relâchée le 19 juillet 1995; 2^e fois arrêtée le 23 septembre 2000 et relâchée le 6 mai 2002.)

Prix Nobel de la paix 1991, Aung San Suu Kyi est une leader de la démocratie en Birmanie.

En 1990, la Ligue nationale de la démocratie en Birmanie remportait 82 % des sièges lors des élections. Pourtant, les militaires détiennent toujours le pouvoir et continuent de violer massivement les droits humains.

Depuis 15 ans, Droits et Démocratie appuie la lutte vers une transition démocratique en Birmanie.

Pour appuyez cette cause, communiquez avec Mika Lévesque, agente régionale Asie à Droits et Démocratie, en visitant le www.dd-rd.ca ℓ



UN ANCIEN LEADER ÉTUDIANT PARLE

UNE ENTREVUE AVEC MIN KO NAING PAR LE MAGAZINE INDÉPENDANT BIRMAN THE IRRAWADDY

MIN KO NAING EST UNE FIGURE LÉGENDAIRE DU MOUVEMENT ÉTUDIANT EN BIRMANIE. PENDANT LE SOULÈVEMENT POPULAIRE QUI A EU LIEU À TRAVERS TOUT LE PAYS EN 1988, SES DÉCLARATIONS, DISCOURS ET POÈMES ONT RÉVEILLÉ LES ASPIRATIONS DÉMOCRATIQUES DU PEUPLE. CONSIDÉRÉ COMME UNE MENACE PAR LE RÉGIME MILITAIRE, MIN KO NAING A ÉTÉ ARRÊTÉ EN 1989 ET CONDAMNÉ À 20 ANS DE PRISON. CO-RÉCIPIENDAIRE DU PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ 1999 DE DROITS ET DÉMOCRATIE, IL EST ÉGALEMENT L'UN DES GAGNANTS DU PRIX DU COURAGE CIVIL 2005, ATTRIBUÉ CHAQUE ANNÉE PAR LE FONDS NORTHCOTE PARKINSON DE NEW-YORK. MIN KO NAING S'EXPRIME SUR LA SITUATION EN BIRMANIE DANS UNE ENTREVUE TÉLÉPHONIQUE AVEC *THE IRRAWADDY*, DANS SON ÉDITION DE NOVEMBRE 2005.

Un rapport birman commandé par Vaclav Havel et l'archevêque retraité Desmond Tutu, publié le 20 septembre 2005, s'est à la fois attiré la critique et l'appui, à l'intérieur comme à l'extérieur de Birmanie. Que pensez-vous de ce rapport ?

Nous avons déjà répondu à ce rapport et partagé notre opinion dans diverses entrevues avec les médias. Nous avons exprimé nos inquiétudes quant aux nombreuses crises qui secouent la Birmanie, et qui devraient être résolues par le dialogue. Récemment, nous avons émis une « Déclaration sur l'assistance humanitaire pour la Birmanie », dans laquelle nous indiquons clairement que l'échec des systèmes de santé et d'éducation du pays a atteint un niveau de crise nationale. Le rapport de Vaclav Havel et Desmond Tutu traite également de ces problèmes spécifiques, et notre analyse aboutit à des conclusions similaires à celles qui sont exprimées dans ce rapport. Mentionnons que, depuis de nombreuses années, nous essayons de dénouer les crises entre les différentes ethnies de notre pays. À présent, nous accueillons chaleureusement l'offre de négociation de la communauté internationale pour venir en aide à la Birmanie.

Certains observateurs estiment que la crise dans laquelle s'enfonce la Birmanie pourrait entraîner un soulèvement populaire. En tant qu'ancien leader étudiant ayant participé à la révolte en 1988, que pensez-vous des possibilités d'un tel scénario ?

Une crise menant à un soulèvement n'est pas nécessairement liée à ce que nous voulons ou ne voulons pas qu'il se produise. Seules les circonstances, et non les individus, peuvent être à la base d'une révolte. Ce sont les conséquences de telles circonstances qui peuvent mettre le feu aux poudres et provoquer un événement de ce genre. Même si nous ne nous attendons pas à ce que cela se produise, nous devons savoir à l'avance comment gérer cet événement s'il survenait. Nous devons nous préparer à guider la situation dans la bonne voie en s'assurant que les problèmes soient résolus sans trop de dommages. Cela signifie que nous devrions essayer de limiter le plus possible le nombre des victimes. Nous prenons les problèmes actuels en Birmanie très au sérieux parce que le moindre signe de crise pourrait nous conduire tout droit à un soulèvement populaire.

Si de tels événements avaient lieu, comment vous-même ou d'autres leaders travaillant dans des organismes de la société civile pourraient-ils fournir de l'aide au peuple birman, indépendamment de la responsabilité du gouvernement militaire birman et de la communauté internationale ?

Ce que nous devons comprendre, c'est la cause première et le contexte immédiat qui entraînent de tels problèmes. Nous devons examiner clairement ces deux facteurs, et ne pas prétendre ne pas les reconnaître. Il est important que nous acceptions la réalité de notre pays : la crise perdure depuis de nombreuses années, tandis que les changements consécutifs à la réforme démocratique prennent du retard. En fait, tout cela est relié aux événements internationaux. Nous continuerons à subir la crise actuelle tant que la Birmanie sera rejetée par la communauté internationale et soumise à une situation économique de non-coopération. La conséquence, c'est que nous nous dirigeons vers de graves problèmes de chômage : certains perdront leur emploi et beaucoup souffriront de difficultés quotidiennes. C'est pourquoi je voudrais presser le gouvernement actuel, les forces politiques et la société civile à discuter pour, ensemble, trouver une solution.

À la lumière de votre récente déclaration sur l'assistance humanitaire, quels sont vos plans à long terme sur cette question ? Quel genre d'environnement conviendrait le mieux à la Birmanie pour recevoir l'aide humanitaire de la communauté internationale ?

Notre avis a été clairement énoncé dans notre déclaration de presse. Il est impératif d'établir un système qui soit acceptable pour les donateurs internationaux. Pour cela, le gouvernement actuel et les forces démocratiques doivent discuter sur les façons d'élaborer un système conforme aux normes et aux standards internationaux. Nous devons nous y préparer. Il n'est pas réaliste de demander de l'assistance humanitaire aux donateurs internationaux à moins que nous ne soyons prêts à la recevoir.

On vous a attribué le Prix du courage civil 2005 et le Prix John-Humphrey pour la liberté 1999 de Droits et Démocratie. Pourquoi n'êtes-vous pas allé recevoir ces récompenses ?

D'abord parce qu'en Birmanie, il est difficile d'obtenir un passeport pour se rendre à l'étranger, que ce soit pour une simple visite, du travail ou des études, et cela coûte cher. En outre, le dossier des demandeurs de passeport est strictement vérifié, et il faut passer au travers de nombreuses étapes bureaucratiques. Il m'est donc extrêmement difficile d'aller à l'étranger pour recevoir des récompenses liées à la démocratie. Ensuite, si je ne tiens pas à quitter la Birmanie, c'est que je crains de ne pas être autorisé à y revenir, et je ne veux pas perdre la chance de vivre au milieu de mon propre peuple. D'ailleurs, il existe déjà des forces démocratiques et de nombreux étudiants de Birmanie qui fonctionnent à l'étranger. Je tiens à rester dans mon pays tant que le peuple aura besoin de moi.

suite page 8

BONNE GOUVERNANCE, DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE ET DROITS DE LA PERSONNE DANS LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LA CHINE

**CHARLES BURTON PH.D., PROFESSEUR AGRÉGÉ,
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, BROCK UNIVERSITY**

PENDANT LONGTEMPS, le Canada a fortement incité le gouvernement chinois à adopter des politiques qui aboutiraient à un plus grand respect des conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. L'approche canadienne reposait sur l'engagement par le dialogue. Les deux principaux éléments du dialogue entre le Canada et la Chine concernant les droits de la personne sont les suivants :

BILATÉRAL : un « comité mixte des droits de la personne » se réunit chaque année, au Canada ou en Chine. Les délégations canadienne et chinoise comprennent toutes les deux des fonctionnaires appartenant à différents ministères et organismes, des ONG et des universitaires.

RÉGIONAL : le symposium annuel plurilatéral sur les droits de la personne est l'occasion pour le Canada, la Norvège et la Chine de recevoir chacun à leur tour jusqu'à 20 pays d'Asie du Nord-Est, du Sud et du Sud-Est, dans le but d'échanger leurs points de vue sur un éventail de questions relatives aux droits de la personne.

De plus, le programme canadien des droits de la personne en Chine est complété par les projets de l'Agence canadienne de développement international, qui soutiennent les centres d'aide juridique en Chine, forment les juges, encouragent le développement de la société civile en Chine par l'appui d'organisations non gouvernementales, etc. Le gouvernement canadien traite également des questions des droits de l'homme en Chine par le biais d'institutions multilatérales, notamment la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

La promotion des droits de la personne en Chine est considérée par le gouvernement canadien comme étant de l'intérêt du Canada. Cette conception est fondée sur le postulat selon lequel les pays qui respectent les droits de la personne ont également une culture du respect des lois et sont plus stables politiquement. Dans de tels pays, le Canada est plus à même de faire des affaires, car les contrats sont protégés par un système de justice impartial. Une nation stable sur le plan politique est également une destination plus viable pour les investissements à long terme. Il est cependant permis de croire que le facteur prépondérant est que la plupart des Canadiens considèrent les règles des régimes autoritaires comme profondément répugnantes. Les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il soutienne les citoyens étrangers privés de justice dans leur pays.



Une nation stable sur le plan politique est également une destination plus viable pour les investissements à long terme. Il est cependant permis de croire que le facteur prépondérant est que la plupart des Canadiens considèrent les règles des régimes autoritaires comme profondément répugnantes.

Le programme *Bonne gouvernance, développement démocratique et droits de la personne* du gouvernement canadien est largement critiqué par les ONG canadiennes. De nombreuses ONG le considèrent comme incapable de provoquer un changement progressif et d'apporter une justice plus démocratique en Chine. Le sentiment général est que, alors que le public canadien souhaite que son gouvernement prenne le leadership d'activités pour promouvoir les droits de la personne et la justice à travers le monde, le gouvernement du Canada est plutôt redevable aux sociétés dans lesquelles il détient des intérêts, certaines étant multinationales. Ces sociétés sont présumées avoir efficacement fait pression sur le gouvernement pour qu'il n'entreprenne aucune activité qui puisse risquer de s'aliéner le gouvernement communiste chinois et, par là même, nuire au profitable commerce avec la Chine. Il est ainsi affirmé que, du fait de la pression exercée par des intérêts financiers, le gouvernement du Canada a, *de facto*, décidé de n'engager aucune politique qui soit susceptible d'induire efficacement un changement politique en faveur de la démocratie en Chine. Ainsi, certaines ONG suggèrent-elles que le gouvernement du Canada a sacrifié les idéaux libéraux canadiens au profit du commerce international pur et simple. Globalement, elles ont tendance à qualifier la stratégie relative aux droits de la personne du gouvernement canadien de naïve et de vendue aux intérêts des entreprises.

Il est certainement très difficile de mesurer le succès de la stratégie du gouvernement canadien dans ce domaine. Aucun indicateur objectivement vérifiable n'est en mesure d'évaluer si la politique d'engagement du Canada a fait une quelconque différence en termes de consolidation des droits de la personne en Chine. Il n'y a pas non plus de preuve que les pays qui dénoncent à voix haute et plus franchement les abus concernant les droits de la personne ayant lieu en Chine aient à souffrir de conséquences économiques parce qu'ils auraient embarrassé et, de ce fait, provoqué le mécontentement des élites chinoises en place en agissant de cette façon. ℓ

INVESTISSEMENTS ET DROITS HUMAINS : ÉTUDE DE CAS AUX PHILIPPINES

PAR CAROLINE BRODEUR, ÉTUDIANTE DE MAÎTRISE EN SERVICE SOCIAL À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

VINGT ANS APRÈS LA FIN de la dictature Marcos, les Philippines connaissent encore aujourd'hui une difficile transition politique. La révolution démocratique que devait connaître cet archipel asiatique après les années de dictature est plutôt timide, et de nombreuses violations des droits humains sont encore commises.

Devant cette crise politique et institutionnelle, le pays se trouve devant la nécessité de faire suivre cette transition vers la démocratie de politiques économiques et de pratiques d'investissement qui soient profitables à sa population. Alors qu'ils devraient faire profiter l'ensemble du pays en apportant un développement économique, les investissements étrangers ont parfois des effets pervers en contrevenant aux normes internationales en termes de droits humains. Plutôt que de bénéficier aux populations locales, celles-ci souffrent trop souvent du non-respect de leurs droits. Bien que de nombreuses violations soient mises au grand jour par des organisations de la société civile, dans bien des cas, les moyens dont disposent les ONG sont limités et leur pouvoir d'action restreint.

Les études d'impact sur les droits humains s'inscrivent donc largement dans cette nécessité de rendre les entreprises plus responsables face à leurs actions mais également de permettre un développement économique et démocratique fort et durable. S'adressant en premier lieu aux acteurs de la société civile, le projet d'Étude d'impact sur les droits humains (EIDH) développé par Droits et Démocratie vise à outiller les organisations afin qu'elles puissent répondre de façon plus efficace aux menaces que peuvent constituer les investissements étrangers sur les droits et libertés des communautés concernées par le projet.

Parmi les cinq études de cas réalisées par Droits et Démocratie, l'une d'entre elles a lieu aux Philippines. Sélectionné suite aux audiences publiques sur les activités de l'entreprise minière canadienne TVI Pacific inc. réalisées par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le cas des Philippines est actuellement en cours de réalisation. Ayant débuté il y a environ huit mois, l'étude est maintenant à sa phase d'entrevues. En effet, depuis la fin mars, des dizaines d'entrevues et de nombreuses consultations sont réalisées avec les différents acteurs concernés par l'investissement. Que ce soit par des entrevues formelles avec le gouvernement et l'entreprise ou encore par des consultations auprès des populations affectées, (fermiers, pisciculteurs, pêcheurs, communauté musulmane...), l'équipe chargée de cette étude de cas tente actuellement de documenter de la façon la plus complète possible les impacts de cette entreprise d'extraction minière sur les droits humains aux Philippines.



Avec une attention particulière portée sur les droits des peuples autochtones, le projet des Philippines documentera les effets potentiels sur l'ensemble des droits civils, sociaux, politiques et économiques des populations locales ainsi que sur les questions de sécurité et les droits des travailleurs. Un regard sera également posé sur le respect des droits culturels des Subanons, le peuple autochtone vivant dans la région de Siocon où la mine déploie ses activités.

La cueillette de données, qui est actuellement en cours, se poursuivra au cours des prochains mois. Un rapport préliminaire sera ensuite présenté aux différents acteurs ayant participé à l'étude afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus. Chacun aura alors l'occasion de commenter les informations recueillies et l'analyse réalisée par l'équipe de recherche. Après la présentation de ce rapport préliminaire, une seconde phase sera enclenchée permettant de compléter les éléments manquants et de valider les informations recueillies. Le projet se terminera finalement par la publication des résultats de cette étude en 2007 ainsi que les conclusions que nous pourrions tirer de ce projet d'étude d'impact sur les droits humains réalisé par des organismes de la société civile.

L'auteure était en mission aux Philippines pendant six semaines, accompagnant les partenaires du projet.

Pour plus d'information sur l'étude de cas des Philippines ou sur l'ensemble du projet d'Étude d'impact sur les droits humains, veuillez consulter le site Internet de Droits et Démocratie : www.dd-rd.ca/eidh

Il est temps de reconnaître la diaspora canadienne¹

YUEN PAU WOO ET KENNY ZHANG

CONSIDÉRANT QUE PLUS DE 18 % des résidents canadiens sont nés en dehors du pays, les politiciens et le public canadiens parlent de diasporas étrangères au Canada. La communauté de Canadiens vivant à l'étranger – la « diaspora canadienne » – est cependant rarement reconnue, de même que ses conséquences en termes de politique publique.

La recherche menée par la Fondation Asie Pacifique du Canada indique que le nombre de Canadiens à l'étranger se chiffre à 2,7 millions. Équivalant à 9 % de la population résidente, la proportion de Canadiens vivant à l'étranger est plus élevée que les populations équivalentes expatriées d'Australie, de Chine, des États-Unis ou d'Inde².

Les expatriés canadiens, qu'ils soient nés au Canada ou non, quittent le pays de manière définitive ou temporaire pour de multiples raisons : meilleures perspectives, climat, éducation, carrière, affaires, vie de famille, etc. À la différence de certaines diasporas, les Canadiens expatriés ne partagent pas les mêmes antécédents ethniques, mais nombreux sont ceux qui se sentent et se considèrent comme Canadiens, peu importe où ils vivent.

Habituellement, les Canadiens habitant à l'étranger s'intéressent aux questions touchant les services consulaires, les impôts et les élections. C'est un éventail de questions très réduit qui ne rend pas justice au rôle que devrait jouer la diaspora canadienne, laquelle est supposée augmenter en taille et en importance. Une réflexion limitée a été consacrée à savoir comment ce capital humain pourrait être identifié, cultivé et mobilisé.

Les Canadiens de l'étranger peuvent être un élément clé des stratégies de commerce international et de diplomatie publique. Plusieurs preuves indiquent que les migrants qui retournent en Chine et à Hong Kong facilitent le commerce et les investissements avec le Canada.

Au minimum, nous devrions être prêts à parler de communauté canadienne à l'étranger comme nous parlons de la multiplicité d'ethnies et de communautés religieuses au Canada. Yann Martel a dit un jour sur le ton de la plaisanterie que le Canada était le plus grand hôtel du monde. En fait, le monde est l'hôtel du Canada et les Canadiens font partie de ses plus fréquents clients.

Yuen Pau Woo et Kenny Zhang font partie de la Fondation Asie Pacifique du Canada, un groupe de réflexion sur les relations Canada-Asie situé à Vancouver. ℓ

¹ Ce texte est tiré d'un article spécial du Globe and Mail du 28 mars 2006.

² <http://www.asiapacific.ca/analysis/pubs/pdfs/commentary/cac41.pdf>

www.chinadevelopmentbrief.com

FONDÉ À PÉKIN il y a dix ans par un ancien journaliste britannique, *China Development Brief* est un bulletin électronique destiné aux professionnels du développement international qui travaillent en Chine. On y retrouve une multitude d'information sur les réformes gouvernementales et l'émergence de la société civile dans ce pays.

Ce bulletin fait la promotion d'un engagement constructif et non conflictuel des ONG internationales avec les institutions et le gouvernement chinois. Ses éditoriaux encouragent aussi vigoureusement les autorités chinoises à faire confiance aux talents et aux capacités de leurs citoyens et à mettre le cap sur une société plus ouverte et plus équitable. Il existe également une version chinoise de ce bulletin dont le contenu est différent et vise plus particulièrement la formation de consultants locaux. *China Development Brief* est un outil indispensable pour ceux et celles dont le travail nécessite une compréhension de la Chine d'aujourd'hui. ℓ

UN ANCIEN LEADER ÉTUDIANT PARLE

suite de la page 5

Certains critiques disent que les activistes birmans pour la démocratie à l'étranger sont trop éloignés de leur pays et de sa réalité, au point de ne plus pouvoir en appréhender correctement la situation. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Je ne constate aucune division entre les militants qui se trouvent à l'étranger et ceux restés au pays. En fait, nous nous partageons le travail. Et même si nous pouvons avoir des tactiques différentes, notre but est le même. Chacun doit apporter sa contribution, selon ses possibilités, de là où il se trouve. À ce titre, je voudrais dire, au nom des forces intérieures du pays, que j'apprécie beaucoup la présence de ces forces birmannes à l'étranger, ce qu'elles font et le rôle très important qu'elles jouent. ℓ

THE IRRAWADDY

Créé en 1992 par des citoyens birmans en exil, affilié à aucun parti ni organisation politique, le magazine *The Irrawaddy*, qui couvre la Birmanie et le Sud-Est asiatique, a pour but de favoriser la liberté de la presse et l'accès à l'information : www.irrawaddy.org

@ LIENS

ASIAN HUMAN RIGHTS COMMISSION (AHRIC)

Basée à Hong Kong, l'AHRIC fait la promotion et défend les droits de la personne en effectuant de la surveillance, des enquêtes et des actions de solidarité.

www.ahrchk.net

ASIA PACIFIC FORUM ON WOMEN, LAW AND DEVELOPMENT (APWLD)

Basé en Thaïlande, l'APWLD est engagé à donner aux femmes le moyen d'employer la loi comme instrument de changement social pour l'équité, la justice et le développement.

www.apwld.org

LES AMIS CANADIENS DE LA BIRMANIE (CFOB : CANADIAN FRIENDS OF BURMA)

L'objectif du CFOB est de faire connaître la situation en Birmanie et d'encourager les Canadiens à entreprendre des actions concrètes pour la promotion de la démocratie et des droits humains en Birmanie.

www.cfob.org

GOVERNEMENT DE COALITION NATIONALE DE L'UNION DE LA BIRMANIE (NCGUB : NATIONAL COALITION GOVERNMENT OF THE UNION OF BURMA) ET UNION DES MEMBRES DU PARLEMENT (MPU : MEMBERS OF PARLIAMENT UNION)

Site web des membres du parlement élu en mai 1990 et actuellement en exil.

www.ncgub.net

SUARA RAKYAT MALAYSIA (SUARAM)

Mouvement militant pour les droits de la personne et la démocratie en Malaisie.

www.suaram.net